

# SIGNALER DÉCLARER ALERTE

## LES CIRCUITS DE SIGNALEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX



### Pourquoi signaler ?

En tant que professionnel de santé, votre vigilance est essentielle. Vous êtes en première ligne pour détecter un événement inhabituel ou à risque.

Signaler à l'ARS Centre-Val de Loire, c'est permettre une réponse rapide, coordonnée, et adaptée disponible 24h/24 et 7j/7 pour vous accompagner.

Plus qu'une obligation réglementaire, c'est un engagement au service de la sécurité sanitaire.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans vos démarches.

Pour plus d'informations  
Consultez [www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr](http://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr)

### JE SOUHAITE SIGNALER

- Un événement indésirable grave **associé aux soins** ;
- Un cas groupé d'Infections **Respiratoires Aïgues** (IRA) ou (COVID) ou de **Gastro Entérites Aïgues**;
- Un événement sanitaire indésirable consécutif à l'**exposition à un produit** ou l'**utilisation d'un matériel** ou **dispositif médical** ; une **infection associé aux soins**;
- Un **incident de sécurité** des systèmes d'information.

[Cliquez ici](#)

- Une infection par le VIH;
- Un cas de tuberculose.

[Cliquez ici](#)

- Une maladie à déclaration obligatoire (MDO)

Je peux également consulter la liste des MDO et les Cerfa correspondant.

[Cliquez ici](#)

### Pour toutes ces situations

L'ARS CENTRE VAL DE LOIRE EST  
LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !

LE POINT FOCAL RÉGIONAL  
ARS CENTRE-VAL DE LOIRE

24h/24  
7j/7



02 38 77 32 10  
[ars45-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr)

FAX: 02 34 00 02 58

Agir, c'est protéger.

- Un événement **indésirable non associé aux soins** ou un **événement indésirable non grave associé aux soins** ;

[Cliquez ici](#)

- Toute autre situation nécessitant une information ou une intervention de l'ARS.

[Cliquez ici](#)